

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 8/2008 DU 14 JUILLET 2008

Entrée en vigueur de deux nouvelles dispositions du Règlement de cotation

Décision de l'Instance d'admission: 10 avril 2008

Entrée en vigueur: le 1^{er} septembre 2008

I. RAPPEL DE LA SITUATION

Conformément aux dispositions en vue du maintien de la cotation à la SWX Swiss Exchange (SWX), les émetteurs ont l'obligation de transmettre certaines informations à la SWX (art. 64 ss du Règlement de cotation). Cette dernière est en train de mettre au point un nouvel outil informatique pour transmettre et traiter ces données. L'outil électronique en question a pour objectif d'aider les sociétés à s'acquitter de leurs présents devoirs d'annonce et notamment de simplifier l'envoi des annonces ainsi que leur traitement ultérieur.

De plus le nouvel art. 19 al. 1 de l'Ordonnance de la Commission fédérale des banques sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (OBVM-CFB) prévoit en effet que les sociétés cotées à la SWX doivent publier l'annonce concernant la publicité des participations selon l'art 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) sur une plateforme électronique publique exploitée par l'Instance pour la publicité des participations (c.-à-d. la SWX).

II. NOUVELLES DISPOSITIONS DANS LE RÈGLEMENT DE COTATION COMME BASE JURIDIQUE POUR UNE NOUVELLE DIRECTIVE D'UTILISATION

Les détails relatifs à l'utilisation des deux outils électroniques sont réglés dans le cadre d'une directive d'utilisation. Afin d'attribuer à l'Instance d'admission la compétence d'édicter une telle directive, deux nouvelles normes de délégation ont été inscrites dans le Règlement de cotation (art. 75b f.)

III. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le **1^{er} septembre 2008**.

Le Règlement de cotation révisé est disponible dès maintenant sur Internet à l'adresse: http://www.swx.com/download/about/publications/rules_listing_fr.pdf

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse:

http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2008_fr.html

